



## DÉCISION DU MAIRE N°12/2026

### Signature du contrat de location de la salle polyvalente entre la commune de Ponthévrard et Madame DESSAIX

Prise en application de la délibération n°2026-07 du Conseil municipal de la commune de Ponthévrard en date du 25 mars 2026, donnant délégation de pouvoir à Madame le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

#### Le Maire de Ponthévrard,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2025-29 du 24 septembre 2025 portant actualisation des tarifs communaux pour la location de matériels et de la salle polyvalente pour l'année 2026,

Vu l'arrêté n°2026/04/24-20 portant délégation totale des fonctions de Madame Le Maire à Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe pour la période du 4 mai au 7 mai 2026,

Considérant la demande de location de la salle polyvalente de Ponthévrard, en date du 05/05/2026, de Madame DESSAIX, pour la tenue d'un évènement privé le 14 juin 2026,

Considérant que cette occupation de locaux doit être actée par un contrat de location à titre onéreux entre la commune de Ponthévrard et Madame DESSAIX,

#### DÉCIDE

**Article 1** : De conclure un contrat de location à titre onéreux de la salle polyvalente, sise rue des Vignes, avec Madame DESSAIX.

L'utilisation de la salle polyvalente est autorisée à la date du 14 juin 2026 pour un montant de 400 €.

**Article 2** : Le Maire est autorisé à signer ledit contrat et tous documents afférents.

**Article 3** : De dire que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Fait à Ponthévrard, le 05/05/2026,

P/o Le Maire,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe

Delphine CHEMIN

